



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 11, numéro 3

19 avril 2007

PERMIS DE BRÛLAGE

En vertu du Règlement 99-400 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, il est défendu d'allumer tout genre de feu dans tout bâtiment ou en plein air sur l'ensemble du territoire de la Municipalité, à l'exception des cas suivants :

- feux dans des appareils de cuisson en plein air, tels que foyer et barbecue;
- feux en plein air dans des contenants de métal **avec couvercles pare-étincelles**;
- feux de grève, lorsque ceinturés de pierres.

Pour tout autre type de feu, vous devez faire une demande de permis auprès du directeur du Service de sécurité incendie, **au 886-2441, poste 104.**

Il est à noter qu'un permis ne sera émis que si la requête est conforme à la réglementation en vigueur.

Les demandes seront traitées du lundi au jeudi inclusivement.

Diane Laroche
Directrice générale



ACTIVITÉS PLEIN AIR DANS LOTBINIÈRE

Date : 23 mai

Saint-Agapit – Dosquet à vélo sur la Route verte (26 km).
Départ à 9 h de la gare de Saint-Agapit.
Déjeuner à 10 h au resto à Dosquet.



Pour information : Pierrette au 728-3317
Louise au 888-3394

Une invitation du comité plein air de Lotbinière

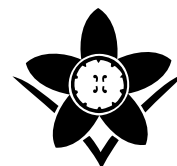
REMERCIEMENTS

Les journées de la Jonquille.

Le point d'accueil était à l'Épicerie Saint-Antoine. Grâce à la générosité des donateurs et donatrices et au dévouement des bénévoles, nous avons remis à la Société canadienne du cancer un montant de 400,89 \$ pour la recherche.

Merci à tous et à toutes.

Lucie B. Garneau,
bénévole responsable



SOMMAIRE

<i>Permis de brûlage</i>	<i>page 1</i>
<i>Activités Plein air dans Lotbinière</i>	<i>page 1</i>
<i>Remerciements</i>	<i>page 1</i>
<i>Avis public : dérogation mineure</i>	<i>page 2</i>
<i>Avis publics : consultation publique</i>	<i>page 2</i>
<i>Cueillette des déchets volumineux</i>	<i>page 4</i>
<i>Groupe Scout</i>	<i>page 4</i>
<i>Service des loisirs et de la culture</i>	<i>page 5</i>
<i>Centre communautaire</i>	<i>page 6</i>
<i>Offre d'emplois étudiants</i>	<i>page 7</i>
<i>Société du patrimoine</i>	<i>page 7</i>
<i>Comité de la famille</i>	<i>page 7</i>
<i>Message de l'équipe pastorale</i>	<i>page 8</i>
<i>Carrefour des personnes âgées de Lotbinière</i>	<i>page 8</i>

AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Aux personnes intéressées par les dérogations mineures touchant la propriété sise au 946, rue de l'Église et portant le numéro de lot 3 631 637 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière. Propriété de Mme Martine Demers et de M. Denis Laflamme.

Lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 7 mai 2007, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, le conseil municipal statuera sur ces demandes de dérogation mineure.

La nature et les effets des dérogations mineures visent à régulariser les trois marges de recul non conformes suivantes :

- marge de recul avant de 4,35 mètres alors que l'article 25 (tableau II) du Règlement de zonage 97-367 prescrit une marge de recul avant minimale de 6 mètres pour un bâtiment principal situé dans la zone CBa 115;
- marge de recul latérale de 1,15 mètre alors que l'article 27 (tableau II) du Règlement de zonage 97-367 prescrit une marge de recul latérale minimale de 4 mètres pour un bâtiment principal situé dans la zone CBa 115;
- marge de recul arrière de 2,72 mètres alors que l'article 26 (tableau II) du Règlement de zonage 97-367 prescrit une marge de recul arrière minimale de 4 mètres pour un bâtiment principal situé dans la zone CBa 115.

Localisation de la propriété visée par les dérogations mineures :

Croquis

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 7 mai 2007, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Au cours de cette assemblée, la nature des dérogations mineures et les conséquences de leur adoption vous seront expliquées. Le conseil municipal entendra toute personne qui désire émettre des commentaires à ce sujet.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 20 avril 2007.

Diane Laroche
Directrice générale

* * * * *

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement visant à modifier l'article 6 du Règlement 97-372 de la Municipalité, sur les Plans d'aménagement d'ensemble afin de permettre les usages « *habitation multifamiliale isolée* (C.f. 1311) » et « *habitation multifamiliale jumelée* (C.f. 1321) », dans la zone HXa 120 identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité.

Lors de la séance régulière tenue le 2 avril 2007, le conseil municipal a adopté un projet de règlement (résolution 2007-64) visant à modifier l'article 6 du Règlement 97-372, sur les Plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité.

Ce projet de règlement a pour objets :

- de modifier l'article 6 du Règlement 97-372, sur les Plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité afin d'ajouter et d'inclure aux 7^e et 8^e alinéas respectivement de l'article 6, les usages *habitation multifamiliale isolée* et *habitation multifamiliale jumelée*, dans la zone HXa 120;
- de permettre la construction d'habitation multifamiliale isolée et d'habitation multifamiliale jumelée dans la zone HXa 120, sur des terrains spécifiquement identifiés à cette fin;

(suite page 3)

Extrait du plan de zonage de la Municipalité :
(zone concernée : HXa 120)

Croquis

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le lundi 7 mai 2007, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire, ou un membre du conseil municipal désigné par le maire, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

Ce projet de règlement, le Plan de zonage de la Municipalité ainsi que le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120 peuvent être consultés au bureau de la Mairie, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec), du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 20 avril 2007.

Diane Laroche
Directrice générale

* * * * *

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement visant à modifier l'article 12 du Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité, afin de permettre le lotissement dans la zone *HRa 1* identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité.

Lors de la séance régulière tenue le 2 avril 2007, le conseil municipal a adopté un projet de règlement (résolution 2007-63) visant à modifier l'article 12 du Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité.

Ce projet de règlement a pour objets :

- de modifier l'article 12 du Règlement de lotissement 97-368 de la Municipalité afin que la zone *HRa 1* identifiée sur le Plan de zonage soit exclue du lotissement prohibé;
- de permettre le lotissement dans la zone *HRa 1* identifiée sur le plan de zonage;

Note : *Définition de lotissement : morcellement d'un lot au moyen du dépôt d'un plan et livre de renvoi résultant notamment du premier alinéa de l'article 3043 du Code civil du Québec ou au moyen d'un acte d'aliénation d'une partie de ce lot.*

Extrait du Plan de zonage de la Municipalité :
(zone concernée : HRa 1)

Croquis

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le lundi 7 mai 2007, à 20 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire, ou un membre du conseil municipal désigné par le maire, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.

Ce projet de règlement ainsi que le Plan de zonage de la Municipalité peuvent être consultés au bureau de la Mairie, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec), du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 20 avril 2007.

Diane Laroche
Directrice générale

le mardi 22 mai 2007

Les déchets volumineux doivent être déposés au chemin la veille, séparément des autres déchets, le plus près possible de la rue, disposés au sol et non dans une remorque. Conformément à la Loi de la qualité de l'environnement, ces objets devront être empilés de façon ordonnée ou liés en paquets pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.

Déchets volumineux :



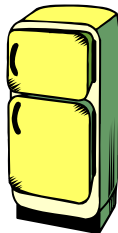
déchets occasionnels et encombrants provenant d'usages domestiques, tels meubles, cuisinières, piscines hors terre, accessoires électriques ou à gaz.

Ne seront pas recueillis :

carcasses d'automobiles, matériaux de construction ou de rénovation (fenêtres avec ou sans cadrage, morceaux de bois), liquide (peinture, gaz et autre), pneus. Les branches cassées ou taillées ne sont pas considérées comme des déchets solides volumineux.

Dorénavant, depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les halocarbures, récemment adopté par le gouvernement du Québec, nous ne pouvons plus faire la collecte des appareils contenant des gaz de refroidissement, tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, déshumidificateurs, thermopompes, etc.

Vous pouvez joindre une compagnie de réfrigération qui est certifiée pour enlever le gaz des appareils ci-dessus mentionnés. Lorsque ce sera fait, la compagnie apposera sur l'appareil une étiquette signée par le technicien et, à ce moment seulement, nous aurons la certitude que l'appareil peut être ramassé lors de la collecte des déchets volumineux.



Pour ce qui est des contenants de peinture, vous pouvez en disposer à la Quincaillerie Maurice Hamel & fils, de Sainte-Croix, ou à la Quincaillerie 2000, de Saint-Apollinaire.

Pour toute autre cueillette de métal, vous pouvez joindre M. Carol Boucher de Lotbinière au numéro de téléphone suivant : (418) 796-2715. Il ramasse les carcasses d'automobile, de tracteurs, etc.



Nous vous rappelons que tous les produits suivants sont considérés comme des résidus dangereux et qu'en aucun cas ils ne doivent être disposés dans le conteneur à déchets ou à récupération. Il est de votre responsabilité d'en disposer sécuritairement en contactant une entreprise spécialisée dans la gestion des matières dangereuses.

Résidus dangereux : pesticides, huiles usagées, peinture, solvants, goudron, aérosols, piles et batteries, chlore, propane, fongicides et herbicides, nettoyeurs et produits d'entretien de piscine, pneus.

GROUPE SCOUT

Le scoutisme : un mouvement bien vivant depuis 100 ans

Pour les Scouts du 153^e, autant chez les Castors (7 à 8 ans), les Louveteaux (9 à 11 ans) ou les Éclaireurs (12 à 13 ans), c'est une autre belle année remplie d'activités qui se terminera bientôt. À travers les camps, grands jeux, chasses au trésor, fabrication de tacots, feux et bivouacs, randonnées en raquettes, rallyes, fabrication quinzee dans la neige, bricos et innombrables jeux, les enfants ont pu relever des défis de toutes sortes, partager, se dépasser, développer leur sens des responsabilités, l'esprit de camaraderie et leur créativité, faire grandir leur passion pour la nature et le plein air et le respect de la vie sous toutes ses formes, tout en s'amusant...

À venir :

- Camporee du 19 au 21 mai, à Lévis, pour fêter les 100 ans du mouvement scout où environ 600 Scouts seront présents pour participer à une foule d'activités sportives et artistiques et à des kiosques scientifiques.
- Camp d'été du 29 juin au 2 juillet, à l'île d'Orléans, pour les Castors et les Louveteaux, et dans la vallée de la Jacques-Cartier, pour les Éclaireurs.

Merci à tous ceux et celles qui ont donné à la collecte de bouteilles et cannettes du 14 avril et merci à tous pour les encouragements tout au long de l'année.

À surveiller ce printemps : la venue des sacs en tissu avec logo des Scouts, à se procurer et, surtout, à utiliser pour toutes vos emplettes.

« POUR L'ENVIRONNEMENT,
CHAQUE PETIT GESTE COMPTE »

Sylvie Bélanger
(Hirondelle Pacifiste)

Service des loisirs et de la culture

OFFRE D'EMPLOI

Poste : animateur ou animatrice du terrain de jeux

Poste disponible : 3 ou 4 postes, selon le nombre d'inscriptions

Catégorie d'emploi : poste contractuel, du 25 juin au 17 août 2007 (8 semaines)

Salaire : selon la politique salariale du Centre communautaire

Temps plein, 35 heures/semaine

Sous la responsabilité du coordonnateur des loisirs, le titulaire du poste sera responsable de la surveillance des enfants en dehors des heures de terrain de jeux.

Exigences

- Être âgé de 16 ans et plus
- Avoir le sens des responsabilités et de l'initiative
- Faire preuve d'autorité et de discipline
- Avoir des aptitudes pour le travail d'équipe
- Expérience en animation

Pour information : 886-2726

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae le plus tôt possible à l'attention de M. Guy Gagnon, coordonnateur des loisirs.

Moyens de communication :

télécopie : 886-2075

courriel : cc-tilly@globetrotter.net

courrier : Centre communautaire
945, rue l'Église, C.P. 69
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0

OFFRE D'EMPLOI

Poste : responsable du service de garde
Terrain de jeux (1 poste)

Catégorie d'emploi : poste contractuel, du 25 juin au 17 août 2005 (8 semaines)

Salaire : selon la politique salariale du Centre communautaire

Temps partiel, 20 heures/semaine
(7 h à 9 h et de 16 h à 18 h)

Sous la responsabilité du coordonnateur des loisirs, le titulaire du poste sera responsable de la surveillance des enfants en dehors des heures de terrain de jeux.

Exigences

- Être âgé de 17 ans et plus
- Avoir le sens des responsabilités et de l'initiative
- Faire preuve d'autorité et de discipline
- Expérience en animation

Pour information : 886-2726

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae le plus tôt possible à l'attention de M. Guy Gagnon, coordonnateur des loisirs.

Moyens de communication :

télécopie : 886-2075

courriel : cc-tilly@globetrotter.net

courrier : Centre communautaire
945, rue l'Église, C.P. 69
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0

SOCCKER

Nous sommes à la recherche d'entraîneurs ou d'entraîneuses de SOCCER pour la saison d'été 2007

Exigences :

- Une connaissance et un intérêt pour le soccer
- Une bonne complicité avec les jeunes
- Une connaissance des règlements en vigueur dans la ligue

Pour tout renseignement, joignez M. Guy Gagnon, coordonnateur des loisirs, au centre communautaire de Saint-Antoine-de-Tilly, au (418) 886-2726.

De plus, nous aimerions former deux équipes de soccer pour adulte (18 ans et plus).

Ce ne serait que pour s'amuser et les équipes se rencontreraient une fois par semaine pendant environ 2 heures.



Centre communautaire

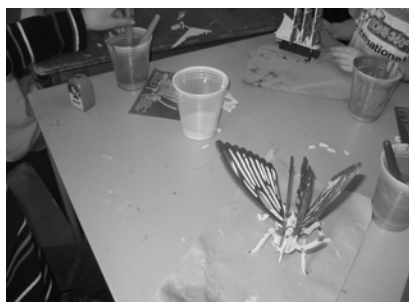
Résumé des activités de la semaine de relâche 2007



Glissades de Lotbinière

Du 5 au 9 mars
avaient lieu les activités offertes
par le centre communautaire
dans le cadre de la semaine de relâche

En moyenne 27 personnes par jour ont
participé aux diverses activités



Construction animaux en bois



Musée de la civilisation



Sport extérieur



Sports dans le gymnase

Les activités offertes étaient :

- Soccer et hockey cosom
- Confection d'animaux en bois
- Peinture
- Journée au Musée de la civilisation
- Journée aux Glissades de Lotbinière
- Baignade à Laurier-Station
- Patinage à l'Aréna de Sainte-Croix
- Jeux au gymnase, ballon quilles
- Jeux libres
- Jeux variés
- Jeux de ballons
- Après-midi au cinéma
- Soirée disco



Patinage à l'aréna de Sainte-Croix

**Nous vous attendons en grand nombre
lors de la semaine de relâche 2008**

OFFRE D'EMPLOIS (ÉTUDIANTS)



6375, rue Garneau, bureau 102,
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0
Téléphone : (418) 926-2205
ou sans-frais 990-0685, poste 209
Télécopieur : (418) 926-3733

Courriel : suzanne.bourget@cldlotbiniere.qc.ca

Deux postes de préposé à l'accueil touristique

Tâches : offrir un service d'information de qualité aux visiteurs et visiteuses afin de répondre adéquatement à leur besoins. Les accueillir et les renseigner sur les attraits et services touristiques. Faire la promotion des entreprises touristiques de la région. Inciter les visiteurs à prolonger leur séjour dans la région en leur proposant des activités/hébergement, etc.

La personne attitrée à ce poste aura la responsabilité quotidienne du Bureau d'accueil touristique situé à Saint-Antoine-de-Tilly. Elle devra tenir des statistiques sur l'achalandage, maintenir l'inventaire des documents touristiques et la propreté des lieux ainsi qu'effectuer d'autres tâches connexes, tels appels aux entreprises, préparation de documents, préparation d'événement, accueil de groupes, etc.

Un poste de préposé à l'accueil touristique et aide à la promotion

Tâches : effectuer les mêmes tâches que la personne préposée à l'accueil touristique en plus d'assister l'agente de développement touristique dans l'organisation d'activités de promotion et d'événements. La personne choisie à ce poste se verra confier un mandat de représentation de la région lors d'événements touristiques sur le territoire.

Salaire : 8 \$ de l'heure

Semaine de 30 heures

Du 22 juin au 4 septembre

Travail : le jour, le soir, les fins de semaine

Date limite pour envoi de CV : 30 avril 2007

Scolarité : études secondaires, collégiales ou universitaires

Exigences :

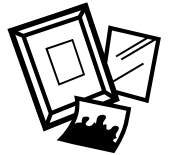
- Avoir été aux études au printemps 2006 et retourner aux études en septembre 2007
- Posséder une bonne connaissance de l'anglais
- Formation en secourisme constitue un atout
- Formation en tourisme et connaissances de la région de Lotbinière constituent un atout
- Être débrouillard, ponctuel, sociable
- Avoir le sens des responsabilités et faire preuve d'entregent
- Posséder une auto (capacité à se déplacer sur le territoire pour l'aide à la promotion)

SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE

Le printemps est pour plusieurs personnes l'occasion de procéder au grand ménage des tiroirs et armoires et, qui dit grand ménage, dit souvent « trouvailles ». Des photos, des papiers auxquels on a déjà attaché de l'importance mais dont on serait aujourd'hui prêt à se départir.

Nous vous rappelons que la Société du patrimoine est désireuse de recueillir des documents, photos, articles de journaux, lettres, objets de toutes sortes, à la condition que ces articles représentent un certain intérêt patrimonial.

Communiquez avec nous; vous êtes peut-être prêts à détruire des choses qui n'ont plus d'importance pour vous, mais qui pourraient en avoir pour nous. Nous pouvons également faire des copies de documents et vous remettre les originaux si vous préférez les conserver. Merci de penser à nous.



Lise Linteau, secrétaire
886-2960

* * * * *

COMITÉ DE LA FAMILLE

Café-Brioche, le dimanche 6 mai 2007, de 11 h à 13 h.

Thème : « Comment vaincre l'inquiétude et l'angoisse? »

L'inquiétude et l'angoisse sont des sentiments envahissants. De quoi nous protègent-ils et par quoi peut-on les remplacer?

Conférencière : France Gosselin, thérapeute en ingénierie des croyances de base.

Déjeuner-dîner, le dimanche 20 mai 2007, à 11 h.

Invitation à déjeuner ensemble à l'occasion de la **Semaine québécoise de la famille.**

Centres de jour familles de Lotbinière. Ateliers pour parents et enfants 0-5 ans... Augmenter le plaisir d'être ensemble... Groupes formés dans quatre municipalités de la MRC (Saint-Agapit, Lotbinière, Val Alain et Saint-Patrice).

Reconnaissance aux grands-parents. Nous voulons valoriser les personnes âgées vivant dans les résidences. Les personnes bénévoles intéressées à participer à ces ateliers peuvent communiquer avec nous.

Relation d'aide. Nous offrons un service de consultation pour les parents, les couples et les individus vivant des inquiétudes et des difficultés.

Nos activités sont **gratuites.** Pour plus d'information, joignez-nous au numéro **881-3486.** Nos heures d'ouverture sont de 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h, du lundi au vendredi.

Nicole G. Côté

MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

L'Église diocésaine de Québec se prépare à célébrer du 15 au 22 juin 2008, le prochain Congrès eucharistique international. L'expérience montre que cet événement produira des fruits durables dans la mesure où il sera bien préparé. Dans notre unité des Seigneuries, 20 personnes ont vécu à la polyvalente Pamphile-Lemay une rencontre pour approfondir le document théologique de base et pour mieux utiliser les outils liturgiques et catéchétiques pour susciter des initiatives chez nous pour le renouveau de la foi eucharistique. Voici quelques réponses à des questions fréquemment posées.

Qu'est-ce qu'un Congrès eucharistique international?

C'est un rassemblement de l'Église universelle afin de célébrer Jésus vivant et présent dans l'Eucharistie, source et sommet de l'évangélisation et centre de la vie de l'Église. Une Église diocésaine invite les autres Églises, avec l'approbation du Pape, à ce temps de prière, de réflexion et d'engagement.

Quel est le thème? L'Eucharistie, don de Dieu pour la vie du monde.

Quels seront les dates et les lieux des événements?

Du 15 au 22 juin 2008. Le lieu central des activités sera le Centre de foire d'ExpoCité. La messe de clôture sera célébrée sur les Plaines d'Abraham. Les groupes linguistiques se rencontreront dans les églises du Centre-Ville.

Que se passe-t-il durant un Congrès eucharistique? *

Chaque jour, une liturgie eucharistique solennelle est célébrée et une catéchèse aide à approfondir le thème du congrès. * Les congressistes de diverses langues se retrouvent dans des églises paroissiales où ils fraternisent, échangent et prient avec les paroissiens. * Des célébrations publiques ont lieu, entre autres une procession du saint Sacrement et un événement jeunesse. * Des activités artistiques et culturelles sont présentées. * Une œuvre sociale destinée aux personnes dans le besoin est inaugurée lors du congrès. * Pour notre part, nous avons aussi prévu une activité familiale. * De plus, le patrimoine religieux sera mis en valeur par des pèlerinages et des visites commentées. Pour plus de détails, on peut consulter le site Internet : www.cei2008.ca.

Des personnes, dans chaque paroisse (groupe-porteur), vous fourniront au cours des prochains mois de l'information, recueilleront les inscriptions des congressistes et travailleront avec l'équipe pastorale pour préparer des activités en vue du congrès. Pour les personnes qui auraient plus de disponibilité, vous pouvez donner votre nom comme bénévole. Communiquez au 688-1211, poste 363.

Bonne montée Eucharistique!

Gilles Rhéaume, prêtre

CARREFOUR DES PERSONNES ÂÎNÉES DE LOTBINIÈRE

Accès+ Lotbinière, service de dernier recours pour les personnes atteintes de cancer

Le service ACCÈS+ Lotbinière permet l'accompagnement-transport bénévole des personnes atteintes de cancer vers les lieux de traitements de la région de Québec et de Lévis.

- ACCÈS+ Lotbinière est un service de dernier recours qui est accordé lorsqu'une personne atteinte de cancer ne peut avoir accès à un ou à plusieurs de ses traitements parce qu'incapable de s'y rendre seule et qu'aucun de ses proches ne peut l'y conduire.
- ACCÈS+ Lotbinière est une aide offerte sans critère d'âge ni de revenu aux personnes des 18 localités de la MRC de Lotbinière.
- ACCÈS+ Lotbinière existe depuis janvier 2005 grâce à une bonne idée de M. Edmond Daigle (de Sainte-Croix) et à sa détermination à partager cette idée pour qu'elle devienne réalité.
- ACCÈS+ Lotbinière existe aussi grâce à un partenariat original entre la Société canadienne du cancer, le concessionnaire Laquerre de Laurier-Station et le Carrefour des personnes âgées de Lotbinière.
- ACCÈS+ Lotbinière existe également grâce à la générosité de l'équipe des bénévoles qui offrent l'aide pour le transport et pour l'accompagnement, sous la supervision de M. Raymond Dubois, dévoué responsable bénévole des services.

Pour nous joindre : 728-4825

Ou sans frais : 1-866-728-4825

Les demandes d'aide doivent être formulées au minimum 72 heures avant le jour du service

Trait d'union

Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Prochaine parution : 18 mai 2007
Date de tombée des articles : 10 mai 2007
Coordination et rédaction : Lucie Brunet
Révision des textes : Gérard Goyer

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
3870, chemin de Tilly, C.P. 10
Saint-Antoine-de-Tilly, Qc G0S 2C0
Téléphone : (418) 886-2441
Télécopieur : (418) 886-2075
Courriel : saint-antoine@globetrotter.net
Site Internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau :
de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h
du lundi au vendredi